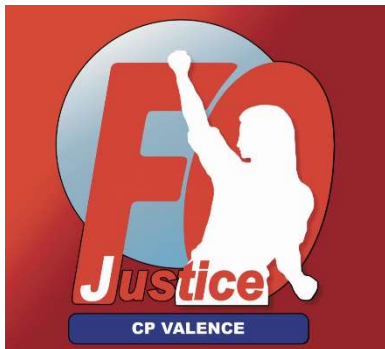




# Syndicat Local FO Justice CP Valence

## PILE POELE !!!

Hier, en début d'après-midi, l'un des nôtres a encore échappé au pire !

Lors du départ promenade, un pensionnaire au profil psy, connu et reconnu, a son œillette bouché et refuse de le déboucher, en menaçant de s'en prendre au premier qui ouvre.

Les agents poursuivent leur mouvement avant de revenir voir notre énergumène.

Étant donné que l'administration a obligation de proposer 1h de promenade par jour à ses pensionnaires, les surveillants se retrouvent dans l'obligation d'ouvrir malgré les menaces.

À l'ouverture de la cellule, le détenu se jette, muni d'une poêle, sur notre collègue ESP afin d'en découdre. Heureusement, la réactivité et le professionnalisme de l'agent permettent l'esquive de l'arme. Mais lors de la maîtrise, les coups pleuvent et le surveillant sera touché à la joue par un coup de poing.

La cellule remplie d'eau montre bien **la détermination et la préméditation** de Monsieur T. Les agents ont fini au sol avec la personne détenue, qui dans sa folie, se tapait la tête au sol et vociférait qu'il allait porter plainte pour coups et blessures.

La mise en prévention a été ordonnée et la personne détenue bien évidemment amenée au QD. Mais loin de nous l'idée que cette procédure va calmer ce gentil petit détenu. Ce dernier a, à plusieurs reprises, tenté de se jeter au sol durant son acheminement jusqu'au quartier disciplinaire.

Résultat des courses le collègue a été emmené à l'hôpital, a écopé d'**1 jour d'ITT** et en prime d'une **belle joue rouge et bien gonflée !**

Notre question est la suivante : combien d'agressions faut-il encore avant que la direction ne se décide à agir ?

Les agents, **nos collègues**, ne sont même pas en capacité de travailler en sécurité alors même que nous sommes à l'aube d'une ouverture d'un QLCO !

**FO le dénonce**, **CE DÉTENU** est un cas PSY +++ qui a un problème à **chaque** ouverture de porte (appel, promenade ou tout mouvement), qui est intolérant à la frustration, qui a une problématique de gestion des émotions et de sa violence.

**FO dénonce** qu'après avoir pris connaissance des observations sur la fiche de cette personne détenue, la hiérarchie était bel et bien au courant de la gestion compliquée de ce détenu et n'a pour autant pas hésité à laisser les agents dans la difficulté.

**Le Bureau FO Justice du CP Valence DEMANDE** Le transfert immédiat de ce profil psy qui a amplement fait son temps au CP Valence et qui a bien assez usé les agents avec son comportement.

**Le Bureau FO Justice du CP Valence FELICITE** les agents pour leur professionnalisme et leur sang froid ! Car sur une situation comme celle-ci il en faut !

**Le Bureau FO Justice du CP Valence SOUHAITE** un prompt rétablissement au collègue et se met à sa disposition pour toute démarche.

**Le Bureau FO Justice du CP Valence RAPPELLE** que la présence des agents ESP est essentielle au sein de notre structure, sur LEURS MISSIONS de SECURITE INTERIEURE.

Le Bureau Local  
**FO Justice Valence**  
Le 21 février 2026

